

Vous désirez vivre l'expérience stimulante des *Laboratoires artistiques de développement local* à l'hiver 2009 ? Veuillez suivre les quelques directives suivantes pour soumettre la candidature de votre municipalité.

Admissibilité

Sont admissibles les municipalités québécoises membres du réseau Les Arts et la Ville. Notez bien que les municipalités faisant partie d'une MRC membre peuvent également présenter leur candidature.

Pour présenter une candidature

Les municipalités intéressées doivent faire présenter un dossier de candidature incluant les éléments suivants :

- **Présentation de la municipalité**
Localisation, nombre d'habitants, profil socio-économique, particularités. (Maximum une page)
- **Motivations de la municipalité à poser sa candidature**
Pourquoi la municipalité désire-t-elle participer à cette activité ? Qu'est-ce qu'un *Laboratoire* peut lui apporter ? Quel est l'intérêt de l'élu à participer à cette activité ? (Maximum une page)
- **Description de la thématique proposée**
Celle-ci peut porter sur des enjeux sociaux (par exemple, l'itinérance, la cohésion sociale, la marginalisation ou l'intégration des jeunes), des problématiques ou des projets d'aménagement du territoire (l'éclairage, les places publiques, l'image de la municipalité, la revitalisation d'un quartier) ou d'autres projets de développement. (Une page)
- **Proposition de trois périodes possibles pour la présentation de l'activité**
Le Laboratoire peut avoir lieu entre le 12 janvier et le 6 mars 2009.
- **Nom et le curriculum vitae de l'élu participant.**

La municipalité doit également s'engager à :

- désigner un interlocuteur qui travaillera de concert avec l'équipe de Les Arts et la Ville ;
- collaborer aux communications à l'échelle locale et régionale ;
- transmettre des informations sur elle-même (par exemple : cartes géographiques) ;
- concevoir l'itinéraire de la ballade ;
- assumer les frais de déplacement pendant la ballade si l'itinéraire nécessite l'utilisation d'une voiture ;
- fournir un local ainsi que l'équipement audiovisuel nécessaires à la rencontre publique avec les citoyens.

Tout autre engagement inscrit au dossier de candidature sera pris en considération lors de la sélection de la municipalité hôte. Par exemple, la municipalité peut s'engager à tenir une conférence de presse ou à organiser une activité de réseautage entre l'artiste invité et les membres de sa communauté culturelle. Prenez note que Les Arts et la Ville assume les honoraires de l'artiste de même que les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance de l'artiste et de la représentante de Les Arts et la Ville.

Qu'est-ce qu'un laboratoire artistique de développement local ?

L'aventure consiste à orchestrer les conditions d'une lecture originale d'une municipalité sous la forme d'une balade d'une journée entre un élu et un artiste, autour de préoccupations vécues par la municipalité hôte : transformation des paysages, manque d'espace public, isolement social et spatial, identité visuelle, etc. Durant le parcours, l'élu et l'artiste, équipés d'un carnet de bord et d'un appareil photo, prennent des notes, des clichés et échafaudent des hypothèses. L'expérience ne débouche pas nécessairement sur des réalisations concrètes : il s'agit avant tout d'un espace d'idéation et d'échanges. C'est d'ailleurs là que réside l'originalité de la démarche, dans le croisement de visions qui d'ordinaire se rencontrent peu ou pas. Au terme de l'expérience, la population locale est conviée à réagir, à apporter des constats, des impressions et des idées lors d'une rencontre publique qui se veut conviviale et le plus ouverte possible. **Pour connaître plus en détail le déroulement de cette activité, veuillez consulter le scénario des Laboratoires ci-inclus ou visitez le www.arts-ville.org.**

Critères d'évaluation

- **Degré de motivation (35%)**
La municipalité démontre-t-elle un intérêt certain envers l'activité ? Prouve-t-elle son désir de s'impliquer activement ? Quel est le potentiel d'impact de l'activité sur la collectivité ?
- **Degré de développement de la thématique (35%)**
L'explication de la thématique démontre-t-elle une bonne connaissance du sujet ? Est-elle accompagnée d'une ébauche d'itinéraire géographique pour la ballade ? Est-elle accompagnée de propositions d'activités susceptibles d'enrichir la réflexion (par exemple, une proposition de rencontres avec les commerçants ou les citoyens) ?
- **Portée potentielle de la thématique proposée (15%)**
L'activité pourrait-elle avoir un impact sur d'autres municipalités vivant des problématiques similaires ?
- **Cohérence et clarté de la proposition (15%)**

Évaluation

Les candidatures seront évaluées par un jury indépendant. Le jury se réserve le droit de ne pas retenir de candidature s'il juge qu'aucune ne satisfait aux critères d'évaluation. Les informations fournies au sein des dossiers demeureront strictement confidentielles.

Date limite de dépôt du dossier

Les dossiers de candidature doivent parvenir à Les Arts et la Ville au plus tard le **19 décembre à 17h**, par la poste ou par courriel, aux adresses suivantes :

Les Arts et la Ville
870, avenue de Salaberry, bureau 104
Québec (Québec) G1R 2T9
info@arts-ville.org

Pour information :
Renée Champagne
info@arts-ville.org
418 691-7480

SCÉNARIO DU DÉROULEMENT DES LABORATOIRES

Sept jours avant le déroulement de la balade avec l' élu

L'artiste reçoit par la poste sa trousse de voyage : un **plan de la municipalité**, un **carnet de bord**, un **appareil-photo** et un document présentant la **thématique** du parcours qui servira de point de départ à l'expérience.

Deux jours avant le déroulement de la balade avec l' élu

L'artiste arrive sur les lieux en soirée.

Un jour avant le déroulement de la balade avec l' élu

9h L'artiste rencontre l'équipe de Les Arts et la Ville pour discuter du *Laboratoire* et de ses objectifs.

10h L'artiste découvre la municipalité, note ses impressions et, éventuellement, rencontre des personnes clés (résidents, commerçants ou autre). L'équipe est sur place pour organiser les aspects logistiques, l'artiste peut s'y référer au besoin.

Jour J : balade avec l' élu

9h30 Rencontre de l' élu et de l'artiste. C'est l' élu qui aura choisi le point de rendez-vous. Chacun remet un « cadeau » à l'autre. Il s'agit d'un geste symbolique. Le présent ne doit pas forcément avoir une valeur marchande. Il vise à briser la glace, entrer en matière et se présenter à l'autre. Les Arts et la Ville remet à l' élu un carnet de bord et un appareil photo. Petit rappel des règles du jeu puis début de l'expérience

10h-12h Parcours de l' élu. C'est l' élu qui prend les rênes du parcours, selon sa vision du territoire, ses souhaits et la thématique ciblée. Le parcours peut être scénarisé (mode de déplacement, rencontre, etc.). L'artiste et l' élu doivent recueillir chacun **cinq éléments visuels**, noter **cinq impressions** et formuler **cinq hypothèses** au cours de ce parcours.

12h-14h Pour le dîner, c'est l'artiste qui choisit le restaurant. Ils échantent sur leur ballade du matin et commencent à rédiger leurs carnets de bord.

14h-16h Parcours de l'artiste. C'est maintenant au tour l'artiste de guider et d'entraîner l'élú dans sa vision du territoire. S'il le désire, il peut avoir scénarisé ce parcours. L'artiste et l'élú doivent recueillir chacun **5 éléments visuels**, noter **5 impressions** et formuler **5 hypothèses** au cours de ce parcours.

Au terme de la journée, l'artiste et l'élú devront avoir recueilli chacun **dix éléments visuels**, **dix impressions** et **dix hypothèses**. L'élú finalise son carnet de bord (constats et hypothèses) et le remet à l'artiste qui sera chargé de la « mise en forme » de ces traces en vue de la présentation publique du lendemain.

Lendemain du jour J : préparation et réalisation de la rencontre entre l'artiste, l'élú et les citoyens

9h L'artiste et l'équipe de Les Arts et la Ville organisent les traces en vue d'une rencontre avec la population. Cette rencontre peut prendre diverses formes, comme la présentation des traces de l'expérience (diaporama, croquis, collage, etc.). Devront être présentés les 10 constats, 10 hypothèses, 10 éléments visuels des deux complices et un tracé du/des parcours effectués. L'artiste est libre de présenter les traces comme il le souhaite. La règle à respecter : conserver une simplicité de moyens. Disponible sur place : un ordinateur, un projecteur, un écran.

13h-14h (ou un autre moment dans la journée) Les Arts et la Ville rencontre l'artiste et l'élú pour effectuer un retour sur l'expérience.

19h Rencontre publique avec l'élú et l'artiste afin de partager l'expérience, de discuter des hypothèses élaborées et d'explorer d'autres avenues avec les citoyens. Cette rencontre sera menée par un acteur du milieu culturel. Elle vise, en plus de présenter l'expérience, à soulever des questions liées à l'apport des artistes au développement local : comment leurs visions particulières peuvent-elles être mises à profit dans l'aménagement des municipalités, en termes de diagnostic, de modalités d'intervention, de rencontre avec les populations ? Pour encourager les échanges de point de vue et favoriser une appropriation de l'expérience par la collectivité, les citoyens ont été informés de la thématique du parcours et sont invités à fournir des réponses, des idées, des hypothèses autour de la thématique.



Les *Laboratoires artistiques de développement local* ont été élaborés d'après *Mission Repérage(s), un élu-un artiste*, 13 villes françaises, 2002-2006. Une recherche-action produite par Lieux publics, sur une idée originale de Maud Le Floc'h, pOlau (pôle des arts urbains) – France.